

Le 7 juillet deux mille vingt, à neuf heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise N'Guyen, 93390 Paris, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, Ministère de la Culture ;

Madame Marie VILLETTE, Secrétaire générale du Ministère de la Culture, représentée par Madame Sophie LECOINTE, Cheffe de service par intérim, Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation ;

Madame Sylviane TARSOT-GILLERY, Directrice générale de la création artistique, Ministère de la Culture, représentée par Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, Direction Générale de la Création Artistique, Ministère de la Culture ;

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, représenté par Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil.

Conseil Régional d'Ile-de-France

Madame Florence PORTELLI, Vice-Présidente de la Région Ile-de-France ;

Métropole du Grand ParisVille de Paris

Frédéric HOCQUARD, Adjoint à la Maire de Paris ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-DenisL'EPT Grand Paris-Grand EstVille de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Monsieur Serge LASVIGNES, représenté par Mathieu POTTE-BONNEVILLE, directeur du département du développement culturel

Personnalités qualifiées

Madame Catherine JEAN JOSEPH SENTUC,

Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'Administration ;

Représentant du personnel

Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Michel CADOT, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Ile-de-France : pouvoir à Laurent Roturier, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, Ministère de la Culture ;
Madame Meriem DERKAOUI, suppléante du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : pouvoir à Monsieur Olivier KLEIN, Maire de la Ville de Clichy-sous-Bois ;
Monsieur Sylvain LIZON, personnalité qualifiée : pouvoir à Jean-Jacques PAYSANT, Académie de Créteil.

L'ordonnance publiée au JO le 28 mars 2020 visant à étendre aux établissements publics les dispositions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial prévoit :

- *la possibilité d'organiser une délibération au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle ;*
- *qu'une délibération peut être organisée par tout procédé assurant l'échange d'écrits transmis par voie électronique permettant un dialogue en ligne ou par messagerie ;*
- *les modalités d'organisation et d'information de ces délibérations.*

Au bénéfice de ces dispositions, la participation en visioconférence a été mise en œuvre pour les membres suivants ou leurs représentants : M. Roturier, Mme Villette, Mme Tarsot Gillery, Mme Portelli et M. Lasvignes.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Laurence MARTIN, Chargée de mission pour le pilotage des politiques de développement culturel en monde rural, Secrétariat général, Ministère de la Culture ;
Madame Alexandra LAFFITTE, Directrice Régionale Adjointe de la DRAC Ile-de-France, Ministère de la Culture ;
Madame Claudine PEREZ-GOUDARD, Cheffe du département Théâtre, DRAC Ile-de-France, Ministère de la Culture ;
Madame Flore LUGINBHUL, Bureau du Spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;
Monsieur Nicolas ROBERT, Chef du bureau de la coordination et du développement, Service des ressources transversales, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, Pôle Société Citoyenneté, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;
Madame Elisabeth GAVRILOVIC, Directrice de l'Habitat, du Renouvellement Urbain et de la Politique de la ville, Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est ;
Monsieur David MONTEAU, Directeur du Développement économique, de l'Attractivité et du Numérique, Métropole du Grand Paris.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Monsieur Pierre QUENEHEN, Madame Elhame TEBOUL, Madame Lamia ZANNA ;

- *Présents : 12 dont 6 en visio-conférence*
- *Pouvoirs : 3*
- *Votants : 15*

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 9 h 30 par le Président du Conseil d'Administration, M. Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

GOVERNANCE ET VIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Conditions particulières de délibérations du 7 juillet 2020

L'ordonnance publiée au JO le 28 mars 2020 visant à étendre aux établissements publics les dispositions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial prévoit :

- la possibilité d'organiser une délibération au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle ;
- qu'une délibération peut être organisée par tout procédé assurant l'échange d'écrits transmis par voie électronique permettant un dialogue en ligne ou par messagerie ;
- les modalités d'organisation et d'information de ces délibérations.

Aussi les membres du Conseil d'administration ont été invités à y prendre part en présentiel ou au moyen de techniques permettant leur participation téléphonique ou audiovisuelle.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 mars 2020

Il n'y a ni abstention, ni opposition, le compte-rendu est donc approuvé.

ACTIVITÉ GÉNÉRALE ET MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

3. Actualité de l'établissement et décisions de la Direction dont la liste des marchés lancés et des décisions le cas échéant

Mme Cathy BOUVARD et M. Renan BENYAMINA ont présenté les points suivants ; un échange a eu lieu avec les administrateurs sur ces sujets :

- Activité du printemps 2020 et gestion de la crise sanitaire

Sur l'équipe et l'organisation :

- Les salarié.e.s de l'équipe sont toutes et tous à ce jour en bonne santé.
- Du 16 mars au 11 mai, le télétravail pour l'ensemble de l'équipe s'est organisé de manière fluide et s'est articulé à des poses de congés régulières qui ont fait l'objet d'un accord d'entreprise exceptionnel s'appuyant sur les dispositions mises en œuvre par le gouvernement sans recours au chômage partiel.
- Un plan de continuité de l'activité a été élaboré, associant plusieurs collègues, afin d'arrêter les phases de reprise et d'en garantir les conditions sanitaires. Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été actualisé et approuvé en Comité social et économique (CSE) du 17 juin.

Sur Création en Cours

- Les artistes Création en Cours de l'année 2020 font l'objet d'un accompagnement individualisé depuis le 16 mars : certains d'entre eux ont pu poursuivre leur travail avec les enfants à distance, d'autres le reprendront de mai à juillet ; d'autres encore – en concertation avec les écoles – y décalent leur présence à l'automne. Pour les rares cas où un aménagement de ce type est impossible, le cahier des charges est revu et comporte notamment la remise à l'école et aux Ateliers Médicis d'une boîte à outils de transmission artistique ;
- Une commande a été passée à une trentaine d'entre eux, qui ont réalisé des « tutos ». Il s'agit d'activités artistiques réalisables par les enfants et leurs familles depuis chez eux ;
- L'appel à candidatures Création en Cours a été lancé le 6 avril, suscitant un engouement sans précédent : 816 dossiers ont été déposés, soit le double qu'observé les années précédentes. La visibilité de l'information sur les réseaux sociaux a été multipliée par 3 par rapport à l'an dernier.

Sur l'activité générale

Les mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire nous ont obligé à prendre les mesures suivantes :

- Annulation des ateliers de pratiques entre mars et mai, de l'événement « Welcome to my hood », de « VOST, le festival des langues et de l'hospitalité », d'un concert en co-réalisation prévu avec Banlieues Bleues, d'un partenariat avec les Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis. Les contrats ont été honorés et un nombre important de projets reportés ou transformés. Le Festival d'Été des Ateliers a également été annulé dans sa forme initiale puis réinventé (voir plus bas).
- Adaptation des calendriers de résidence et de production, en particulier des deux projets « Voix Intérieures » du chorégraphe Yves Mwamba et « En dessous la forêt » de Feda Wardak ;
- Les artistes haïtiens de The Living and the Dead ensemble, qui revenaient de la Berlinale où ils avaient présenté le film « Ouverture » réalisé par Olivier Marboeuf, ont été hébergés dans l'appartement des Ateliers Médicis à Montfermeil pour la durée du confinement. Un bel article relate cette aventure dans Libération ; un accueil en résidence a été construit pour les mois de juin et possiblement juillet.
- Une commande d'œuvres pensées pour les écrans a été passée à quatre artistes en lien avec les Ateliers Médicis : Josefa Ntjam, Julien Creuzet, Neil Beloufa, Camille Juthier ; Il s'agit de L'autre Expo ;
- Une commande a été passée à Bintou Dembélé, qui propose une émission en ligne intitulée Palabre, autour des « savoirs et pratiques de la marge ». La première a été publiée avec le danseur pionnier du Krump Cyborg ;
- Plusieurs entretiens de fond ont pu être réalisés et publiés avec des artistes en résidence aux Ateliers Médicis. Avec Vergine Keaton, Smail Kanouté, Camille Juthier ;
- Des groupes whatsapp ont permis de maintenir le lien avec les enfants « familiers » des Ateliers Médicis, en leur proposant activités et contenus artistiques à distance.

Focus sur l'Été des Ateliers

Dès les premières semaines du confinement, il est apparu essentiel de réinventer l'ouverture et l'activité des Ateliers Médicis durant l'été. Il a donc été décidé, avec l'ensemble de l'équipe, d'accueillir le public du 3 juillet au 29 août, avec en particulier :

- Un important programme de stages de pratique artistiques : chaque semaine en juillet et en août, au moins 4 artistes (pour la plupart issus du vivier Création en cours) animeront des stages de 4 demi-journées, pour les enfants de Clichy-sous-Bois et Montfermeil (une trentaine de stages au total) ; une partie de ces stages ont lieu hors les murs, dans des lieux partenaires, en pieds d'immeuble ou dans la forêt de Bondy (dans le cadre de Ville Vie Vacances). Certains stages pourront également avoir lieu dans d'autres communes de Seine-Saint-Denis grâce à un partenariat avec Seine-Saint-Denis Tourisme.
- Le Club Médicis : un programme convivial et artistique chaque vendredi soir et samedi après-midi, devant les Ateliers Médicis sur la promenade de la Dhuis. Avec des artistes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil, de Création en cours et d'autres : Satchie Noro (cirque), Kamel le magicien (street magie), Antoine Pinchaud (beat box), Genzu (rap), Les samedis après-midi s'adressent plus particulièrement aux familles avec des séances de conte, de cinéma, de jeux. Une buvette est proposée par des associations partenaires.

Le collectif Bellastock imagine et fabrique, avec les habitants, l'aménagement de la Dhuis.

- Organisation le 30 juin d'une journée professionnelle sur le thème de la formation qui sera expérimentée dès 2021 avec Bintou Dembélé et La Belle Ouvrage ;
- Une semaine de workshop pour rêver avec les artistes, les habitants, l'équipe et de nombreux invités (architectes, penseurs, etc.) le futur lieu des Ateliers Médicis.
- Mise en place d'un studio TV : en lien avec Lucas Roxo, journaliste en résidence, mise en place d'un studio de création audiovisuelle, afin d'inviter les artistes et les habitants à s'exprimer et à partager, en particulier sur la période que nous traversons ;
- Reprise de plusieurs résidences de création et projets participatifs : Feda Wardak, Bintou Dembélé, François-Xavier Gbré et Yo-Yo Gonthier, Emmanuelle Bouffé, Sophie Perez.

Festival TRANSAT

Le ministère de la Culture a proposé aux Ateliers Médicis de prendre part à l'Été culturel. Les Ateliers Médicis ont proposé la création de TRANSAT, le festival des résidences d'artistes, qui mobilise les artistes du vivier « Création en cours », ayant par le passé démontré leur goût et leur expérience en matière de transmission.

- 100 résidences déployées partout en France dans les pays ruraux et quartiers politique de la Ville ;
- Des résidences d'une durée de 3 à 6 semaines accueillies dans des lieux choisis en concertation avec les mairies et les acteurs jeunesse et culture des territoires concernés, mais aussi un réseau d'EPHAD ;
- Un appel à projet réservé aux 400 artistes lauréats des éditions précédentes de Création en cours et pouvant être ouvert à d'autres artistes du réseau aux Ateliers Médicis ;
- Une équipe dédiée embauchée de juin à septembre 2020 pour coordonner sa réalisation.

- **Point sur le Futur Lieu des Ateliers Médicis 2025**

Le point est fait sur le calendrier et le tour de table.

Nous sommes encore dans les temps, pour être prêts au moment de la livraison de la Gare en 2025, mais il n'y a plus de marge de manœuvre.

La mission de l'agence Encore Heureux commence ces jours-ci avec une permanence architecturale et le Workshop 2025 lancé du 7 au 10 juillet illustre une méthode visant à rêver le lieu, à le penser avec son environnement et en dialogue avec la population.

Il est indispensable de préciser le tour de table d'un point de vue financier à la rentrée ou à l'automne 2020.

Un compte-rendu du groupe de travail du 18 juin sera transmis aux administrateurs dans les prochains jours.

- Marchés et décisions du 2^{ème} trimestre
- **Marché relatif à une étude de potentiel d'implantation urbaine et architecturale sur la parcelle dite « Utrillo » à Clichy-sous-Bois/Montfermeil**

Le marché n° MPFCS 03-2020/05 a été passé en procédure adaptée. Le marché porte sur la proposition de différents scénarios d'occupation/valorisation de la parcelle dite Utrillo, et consiste à réaliser une étude de potentiel architectural et urbain :

1. Étude et propositions pour la parcelle découpée en deux lots :
 - Lot relatif à l'équipement culturel des Ateliers Médicis,
 - Lot destiné à accueillir les projets connexes.
2. Différentes échelles de gabarits, surfaces de fonctions.
3. Différentes approches en termes d'espaces publics et d'insertion urbaine.

Après analyse et négociation, l'offre retenue est celle de Encore Heureux-Architectes, GRUE – paysagistes urbanistes et Haku – SCOP Oxalis – BE VRD.

- **Marché de Nettoyage-Entretien de locaux et des espaces extérieurs**

Le marché n° MPFCS 02-2020/02 dont la publication et la signature par la directrice a été approuvé par la délibération n° 2020-01-98 du 10 mars 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis, a été passé selon une procédure adaptée. Objet : prestations de nettoyage-entretien des locaux et espaces extérieurs du lieu éphémère des Ateliers Médicis. Date de publication : 24/03/2020 à 10h03 Référence plateforme Maximilien : 2000001 Annonce publiée (BOAMP) – (ID_JO : n° 20-41107). 5 plis ont été déposés dans les délais, pour un total de 3 entreprises candidates.

Au vu des critères définis au règlement de la consultation et de l'analyse des offres, et à l'issue d'une phase de négociation, le marché a été attribué à Euro Défense Service Labrenne pour le Bâtiment principal et les deux appartements T4 et T1 ainsi que les abords immédiats parvis, Dhuis et allée des cinq continents compris ; prestation à laquelle s'ajoute la possibilité de procéder à des commandes ponctuelles.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES

4. Autorisation de passation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le futur lieu des Ateliers médicis

Délibération n° 2020-07-104 du 7 juillet 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis. **Considérant** le calendrier de construction du Futur lieu, dont la livraison est programmée pour 2025, parallèlement à celle de la Gare du Grand Paris Express de Clichy-sous-Bois / Montfermeil, et la nécessité de lancer dès l'automne 2020 le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La durée est celle de l'opération immobilière pour une période prévisionnelle démarrant en janvier 2021 et s'achevant à la garantie de parfait achèvement, soit un an après la livraison du bâtiment. Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la Directrice à publier le marché,
- D'autoriser la Directrice à signer ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'issue de la période de consultation.

Un compte-rendu de la consultation sera présenté au conseil d'administration.

5. Décision modificative 1

Délibération n° 2020-07-105 du 7 juillet 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis. Au regard des activités déployées par l'établissement et compte tenu d'un ajustement de nomenclature budgétaire, les modifications suivantes sont proposées. Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'adopter, en conséquence, la décision modificative N° 1 de l'EPCC des Ateliers Médicis équilibrée en dépenses et recettes.

6. Décision modificative 2

Délibération n° 2020-07-106 du 7 juillet 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis. Dans le cadre d'un projet de grande envergure, l'Etat a confié le pilotage aux Ateliers Médicis, d'un programme de 100 résidences d'été, financé par une contribution nouvelle et spécifique. Ce programme est déployé au niveau national et se déroulera en juillet et août 2020. Pour accompagner la réalisation de ce projet, dans une période où l'activité des Ateliers a pleinement repris, une équipe dédiée va être recrutée pour une période de trois mois. L'Etat apportera un apport financier supplémentaire correspondant. Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'adopter, en conséquence, la décision modificative N° 2 de l'EPCC des Ateliers Médicis équilibrée en dépenses et recettes.

7. Rapport d'Activité 2019

Délibération n° 2020-07-107 du 7 juillet 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis. Chaque année, la direction des Ateliers Médicis établit un Rapport d'Activité relatif aux missions réalisées au cours de l'exercice écoulé. Ce document de synthèse est présenté aux administrateurs de l'établissement public de coopération culturelle. L'année 2019 marque l'arrivée d'une nouvelle direction, recrutée pour un nouveau projet. Ce fut une année intense en termes d'activité. Elle fut également marquée par la réorganisation de l'équipe et la consolidation ou la création des outils de gestion. Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation du Rapport d'Activité 2019.

8. Règlement intérieur de l'établissement

Délibération n° 2020-07-108 du 7 juillet 2020 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis. Dans le cadre de la structuration des outils de gestion, la direction a souhaité doter l'établissement d'un règlement intérieur, adapté à notre activité. Un projet a été transmis au Conseil social et économique (CSE) de l'établissement pour avis le 25 mars 2020. Ce document a été amendé en réunion du CSE du 13 mai, pour prendre en compte les propositions de l'élue titulaire, déléguée du personnel. Après une phase de consultation le CSE a émis un avis favorable le 20 mai 2020. Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement intérieur de l'établissement.

QUESTIONS DIVERSES

9. Dates des prochains Conseils d'Administration des Ateliers Médicis

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée au mardi 13 octobre 2020, à 8 heures 30, à Paris dans un lieu à déterminer.

A 10h30 la séance est levée.